



Table des matières

>	Règlement desétudes	3
В.	U.T. Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	3
1.2		
	Admission dans un parcours en alternance	4
1.3	3. Inscription administrative	4
1.4	.4. Inscription pédagogique	5
> Ar	rticle 2 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)	5
2.	.1 Conditions générales	5
2.1	.1.1 Communication des résultats	5
2.2	.2 Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement	6
2.3	.3 Conditions exceptionnelles - Adaptation des MCCC	7
>Art	ticle 3 : Calcul des moyennes par U.E	8
>Art	ticle 4 : Stage	9
>Art	ticle 5 : Validation	9
5.	.1 Acquisition des U.E., progression et validation du diplôme	9
5.	.1.2 Redoublement	10
5.	.1.3 Obtention du B.U.T	10
5.2	.2 Semestre ou année à l'étranger	11
>Art	ticle 6 : Composition et rôle du jury	11
>Art	ticle 7 : Régime des absences	12
Ar	rticle 7.1 : Assiduité	12
Ar	rticle 7.2 : Régime des absences	12
>Art	ticle 8 : Régime spécial d'aménagement des études	13
> Art	ticle 9 · Saisine de la section disciplinaire	14



Règlement des études Année universitaire 2025-2026

B.U.T. Gestion Administrative et Commerciale des Organisations

Vu le code de l'éducation;

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maitrise;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3; Vu les

statuts de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3;

Vu la Charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ; Vu le

règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3;

Le présent règlement a été approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante du 30 septembre 2025.

Il est applicable à tous les étudiants du diplôme concerné hors alternance au titre de l'année universitaire 2025-2026.



Article 1 : Organisation de la formation

1.1 Principes généraux

La période de formation correspond aux dates indiquées dans le calendrier universitaire, à savoir du jour de la rentrée au jury de l'I.U.T. du mois de juillet.

La formation est organisée en six semestres et structurée en unités d'enseignement (U.E.) permettant l'acquisition de connaissances et de compétences. Ces U.E. font elles-mêmes l'objet de Regroupements Cohérents d'U.E. (R.C.U.E.).

Ces compétences se déclinent en deux ou trois niveaux de compétences consécutifs. Chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les U.E. correspondent à des compétences. Chaque U.E. appartient à un semestre et se réfère à une compétence finale et à un niveau de compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale. Les ensembles cohérents d'U.E. re- groupent les U.E. d'un même niveau d'une même compétence.

Chaque U.E. se compose:

- D'un pôle « Ressources », certaines Ressources peuvent être transversales à plusieurs U.E.;
- D'un pôle « Situation d'Apprentissage et d'évaluation » (S.A.é.) correspondant à des mises en situation professionnelle, incluant, le cas échéant, le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel ; certaines S.A.é. peuvent être transversales à plusieurs U.E.

L'obtention de chaque U.E. vaut attribution d'un certain nombre de crédits européens (E.C.T.S.).

1.2 Admission dans unparcours

Au cours du semestre 2, les étudiants sont invités à choisir un parcours pour l'année sui- vante. Le conseil de département restreint aux enseignants se prononce sur ce choix en fonction du nombre de places dans les parcours, ainsi que, notamment, des résultats obtenus par les étudiants (avec prise en compte éventuelle des matières liées aux parcours), de la motivation et de l'adéquation avec les projets des étudiants.

Admission dans un parcours en alternance

Les étudiants de BUT qui souhaitent faire de l'alternance l'année suivante mais qui n'ont pas de contrat signé ou de promesse d'embauche au premier jour de la formation (la date de début de contrat pouvant être postérieure au premier jour de la formation et dans la limite d'un mois après celui-ci) pourront se voir proposer une admission en formation hors alternance parmi les parcours disponibles, sous réserve de place. A défaut, ils seront contraints de quitter la formation.



L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens.

A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

1.4. Inscription pédagogique

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre.

En cas de changement de groupe, seul le directeur des études ou le responsable du parcours concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs.

L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe.

Article 2 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

2.1 Conditions générales

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier sur la base d'un barème sur 20, comprenant devoirs surveillés et travaux personnels ou de groupes ; les S.A.é. sont évaluées au travers d'un travail de problématisation présenté à travers un ou plusieurs livrables et/ou une soutenance orale.

Ce contrôle continu est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne. Pour un enseignement assuré par plusieurs intervenants, le système de contrôle et de notation est harmonisé. Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées dans le mois suivant le début de l'année universitaire.

Elles incluent les dispositions générales et les maquettes pédagogiques de chaque se- mestre qui indiquent a minima les coefficients et les crédits affectés aux U.E. et aux éléments qui les composent.

Un tableau de synthèse des modalités de contrôle des connaissances (en annexe) précise le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient et leurs conditions spécifiques si elles existent. Ce tableau doit permettre de s'assurer que les évaluations sont individualisées.

2.1.1 Communication des résultats

Ces modalités prévoient la communication régulière des notes et résultats, en attente de validation, dans un délai maximum de 4 semaines. Les notes et résultats sont provisoires jusqu'à leur validation par les jurys semestriels.



Les notes obtenues à l'issue des contrôles de connaissances sont publiées sous une forme comportant des éléments statistiques (moyennes, répartition des notes...) permettant aux étudiants de se situer par rapport à la promotion.

Consultation des copies

Les copies, le barème et les éléments de correction sont consultables par les étudiants dans un délai maximal de deux semaines après la remise des notes. Durant cette période, les enseignants s'engagent à répondre aux étudiants sur toute question relative à leur copie.

Les copies de contrôle continu sont conservées par l'enseignant ou le service de scolarité compétent pendant unan.

Après transmission des résultats, les étudiants ont droit, sur demande écrite formulée à partir de leur adresse institutionnelle, à obtenir la communication de leurs copies d'examens. Ce droit peut s'exercer par consultation directe de la copie sur place, par remise d'une photocopie de la copie ou par transmission d'une version numérisée de la copie à l'adresse institutionnelle de l'étudiant. Si toutefois les demandes excèdent, par leur volume global, les capacités techniques de la scolarité, il est possible de s'en tenir à la consultation sur place.

2.2 Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement

La période de formation est comprise entre le jour de la rentrée et le jury de l'I.U.T. de juillet. Les évaluations permettant de terminer le contrôle continu, ainsi que les épreuves de rem-placement, sont organisées selon un calendrier précis qui est communiqué dans les meilleurs délais aux étudiants. Il n'est pas organisé de remplacement de remplacement.

Les convocations aux évaluations et épreuves de remplacement sont prioritaires surtout autre engagement personnel ou professionnel.

Un régime d'examen aménagé est organisé pour les étudiants en situation de handicap : conditions matérielles, aides techniques et humaines appropriées, majoration d'un tiers du temps normalement prévu pour les épreuves, adaptations éventuelles de certaines épreuves.

L'organisation des épreuves de remplacement nécessite une coordination tripartite :

- (1) L'étudiant doit justifier son absence auprès de la gestionnaire de scolarité et s'assurer par la suite qu'il reçoit une convocation à l'épreuve de remplacement ;
- (2) L'enseignant doit communiquer les noms des étudiants absents aux évaluations à la gestionnaire de scolarité en cochant la case prévue à cet effet sur la feuille de présence ;
- (3) La gestionnaire de scolarité adresse à l'étudiant une convocation par mail avec accusé de réception mentionnant la date et l'heure de l'épreuve de remplacement et en mettant l'enseignant et le responsable de parcours/de formation en copie.



2.3 Conditions exceptionnelles – Adaptation des MCCC

Si une situation d'urgence l'impose, et dans le cadre réglementaire fixé par le ministère et l'université, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront adaptées. Ces adaptations auront avant tout pour objectif d'assurer qu'à la fin du calendrier universitaire les jurys disposent d'un nombre suffisant de notes pour délibérer.

Le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se conformer à ce nouveau calendrier et se tenir à la disposition du département selon ledit calendrier.

Le contrôle continu est maintenu sous la forme exclusive ou partielle d'évaluations à distance, grâce aux différents outils numériques mis à disposition par l'Université Lyon 3.

Le type d'épreuve (quel qu'il soit) est impérativement le même pour tous les étudiants d'un même cours.

Selon le principe de liberté pédagogique, le type d'épreuve peut varier d'un enseignement à un autre, d'un diplôme à un autre, d'une année ou d'un semestre à un(e) autre. Toutefois, le choix du type d'épreuve fait l'objet d'une coordination pédagogique au sein d'un même enseignement (entre responsable de C.M. et chargés de T.D. par exemple). Le directeur des études, le responsable de parcours ou le coordinateur de matières garantit cette coordination.

L'organisation des épreuves à distance obéit à un principe de réalisme qui tient compte d'éventuelles difficultés de connexion.

Les épreuves « en synchrone » (effectuées en temps réel au même moment pour tous) sont ainsi réservées à des petits effectifs (de la taille maximum d'un groupe de T.D.) et ne sont possibles qu'après vérification préalable de la capacité de tous les étudiants à pouvoir se connecter pour les effectuer. Si cette dernière condition ne peut pas être respectée, l'évaluation s'effectue « en asynchrone » (effectuée en temps différé).

Pour les C.M. à gros effectifs, si les évaluations ne peuvent pas être réalisées en présentiel, des épreuves de type devoirs à la maison sont privilégiées. Ces derniers restent d'une longueur et d'une difficulté raisonnables. Un délai précis de remise des travaux, d'une durée minimale d'une semaine, est indiqué aux étudiants.

Les évaluateurs laissent aux étudiants la possibilité de remettre leur devoir sous la forme qui sera la plus pratique pour eux (format numérique ou format papier, par exemple).

Programme des épreuves



Le contrôle des connaissances peut porter sur l'ensemble des cours du semestre, incluant donc les cours qui auront pu être dispensés à distance, à la double condition :

- Qu'il soit vérifié que tous les étudiants auront eu accès aux cours à distance ;
- Que, pour les C.M., l'évaluation soit effectuée sous forme de devoir à la maison ou d'évaluation en ligne type dont les modalités seront précisées aux étudiants dans un délai raisonnable, dans le cas où elle ne peut être réalisée en présentiel. Sinon, l'évaluation ne porte que sur la partie du programme qui aura été enseignée en présentiel jusqu'à l'annonce par les autorités gouvernementales et/ ou de l'université du changement de la situation sanitaire.

>Article 3 : Calcul des moyennes par U.E.

La moyenne par U.E. tient compte des notes de contrôle continu coefficientées. Dans le cas où une matière est composée d'un C.M. et d'un T.D./T.P., la moyenne est calculée à partir de la moyenne des notes obtenues en C.M. et de la moyenne des notes obtenues en T.D./T.P. Chacune des épreuves donne lieu à l'attribution d'une note de 0 à 20.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, le chef de département et le directeur des études ou le responsable de parcours statuent sur la possibilité d'accorder une épreuve de rem- placement pour cas de force majeure. Il ne sera pas organisé de remplacement de remplacement.

Toute absence injustifiée à une évaluation constitue une défaillance, l'absence de note empêchant le calcul de la moyenne et bloquant la validation de l'U.E. par le jury. Le directeur des études ou le responsable de parcours convoque l'étudiant concerné en amont du jury afin de l'informer de la mesure qui sera mise en œuvre.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen de remplacement rend la validation du semestre concerné impossible. Pour rappel, il n'y a pas de remplacement de remplacement. Des pénalités de retard sont appliquées aux travaux à rendre à une date et à une heure précise jusqu'à 5 points par demi-journée entamée (tranche de 12 h).

Activités bonifiées

Les bonifications proposées par l'Université (Sport, Culture, Entrepreneuriat, accompagnement d'une personne en situation de handicap, promotion de l'IUT, etc.) sont accessibles à tout étudiant inscrit en B.U.T. sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Chaque activité fait l'objet d'une évaluation et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné.

Les points de bonification correspondent à 0,03 point par point au-dessus de 10/20. Ils sont ajoutés à la moyenne de chaque U.E. annuelle. L'effet sur la moyenne ne peut être supérieur à 0,3 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

Exemple : Un étudiant de B.U.T. obtient la note de 13/20 dans une activité bonifiée. Il obtient 0,09 point à la moyenne de chacune des UE annuelles.



>Article 4 : Stage

Le stage obligatoire a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en les mettant en situation pratique dans leur futur milieu professionnel. Il est encadré par un tuteur enseignant, membre de l'équipe pédagogique et un tuteur professionnel de l'organisation d'accueil.

L'étudiant accepté en passerelle est considéré comme ayant effectué le nombre de semaines de stage requis dans la formation d'accueil.

Les stages de 1ère année de 2 fois 2 semaines donnent lieu à un travail d'analyse de contexte interne et externe — évalué par le tuteur enseignant - et à une évaluation de la posture professionnelle par le tuteur professionnel.

Règlement général des études à l'I.U.T. Lyon 3 adaptant les modalités de contrôle des connaissances dans le cas d'une situation d'urgence au cours de l'année universitaire : les soutenances sont organisées « en présentiel » si les conditions sanitaires le permettent, ou à distance si elles ne peuvent être reportées.

>Article 5 : Validation

5.1 Acquisition des U.E., progression et validation du diplôme

5.1.1 Acquisition des U.E., progression

Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « S.A.é. » est égale ou supérieure à 10.

La compensation s'effectue au sein de chaque U.E. et entre les U.E. d'un même regroupe- ment cohérent d'U.E. d'une compétence. Un regroupement cohérent d'U.E. se compose des deux U.E. correspondant à un même niveau d'une compétence. En revanche, les regroupements cohérents d'UE ne se compensent pas entre eux.

La validation des deux U.E. d'un même niveau de compétence emporte la validation de l'en-semble des U.E. de niveau inférieur non acquises de cette même compétence. La validation d'une U.E., le cas échéant par compensation ou par décision du jury, entraine l'acquisition des crédits européens correspondants.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

Le passage en BUT 2 suppose la réunion de 2 conditions cumulatives :

- Avoir la moyenne dans plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE;
- Avoir plus de 8 de moyenne dans tous les regroupements cohérents d'UE.



Le passage en BUT 3 suppose la réunion de 4 conditions cumulatives :

- Avoir la moyenne dans plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE;
- Avoir plus de 8 de moyenne dans tous les regroupements cohérents d'UE;
- Avoir plus de 10 de moyenne dans le ou les regroupements cohérents d'UE qui disparaissent en BUT
 3 ;
- Avoir validé tous les regroupements cohérents d'UE du BUT 1.

L'obtention du BUT suppose d'avoir la moyenne à tous les regroupements cohérents d'UE du BUT 3.

5.1.2 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, mais peut être autorisé par le jury au plus 1 fois par semestre et dans la limite de 4 redoublements sur l'ensemble de la formation ; en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins, le directeur de l'I.U.T. peut autoriser un redoublement supplémentaire

Lorsque l'étudiant ne valide pas une année (aucun semestre acquis), il peut être admis à redoubler toute l'année. Toutes les ressources et les S.A.E. sont à repasser. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité.

Lorsqu'un étudiant ne valide pas un semestre (moins de 10/20 et UE inférieures à 8 sur l'année), il peut être admis à redoubler le semestre en question. Toutes les ressources et les

S.A.E. (y compris le stage) en dessous de 10/20 dans les UE non acquises sur le semestre considéré sont à repasser et elles seulement. L'étudiant conservera néanmoins la meilleure note des deux sessions (celle avant le redoublement ou celle du redoublement). L'autre semestre est acquis et ne peut être refait. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité pour ces ressources etSAé.

Par exception, le stage n'est pas à recommencer si la moyenne a été obtenue, sauf si l'étudiant choisit d'en refaire un.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande ; il doit être motivé et assorti de conseil d'orientation.

Un contrat de redoublement est signé par le responsable de parcours et l'étudiant en début d'année ou de semestre redoublé(e) ; ce contrat est communiqué à la gestionnaire de scolarité et au chef du département.

5.1.3 Obtention du B.U.T.

L'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie est prononcée, soit dans le cas où toutes les U.E. des 6 semestres sont validés (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elles), soit par décision du jury.

L'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) est prononcée au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus.

Lorsque le B.U.T. n'a pas été obtenu, ou lorsque l'étudiant a été réorienté, les unités d'enseignement acquises sont capitalisées, ainsi que les crédits européens correspondants, et font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement détaillant, le cas échéant, les niveaux de compétence validés.



5.2 Semestre ou année à l'étranger

5.2.1 Mobilité sortante

Un étudiant qui est sélectionné pour effectuer un semestre ou une année à l'étranger doit valider tous les blocs de compétences de la 1ère année pour être autorisé à partir en 2e année et tous les blocs de compétences de la 2e année pour être autorisé à partir en 3e année.

Sur place, il devra valider les crédits prévus par le contrat d'études (ou learning agreement) pour obtenir les 60 crédits de l'année universitaire réalisée à l'étranger ou bien les 30 crédits du semestre.

En cas de non-validation du semestre ou de l'année à l'étranger, le redoublement en BUT pourra être proposé dans la limite exposée en article 5.1.2.

En cas de départ sur un seul semestre, le semestre à l'étranger ne peut pas compenser le semestre de la même année en France.

5.2.2 Mobilité entrante

Un aménagement des examens est prévu pour les étudiants en mobilité entrante qui auraient quitté la formation d'accueil pour des raisons pédagogiques avant la fin du semestre. Les étudiants en mobilité entrante doivent par ailleurs se mettre à jour de manière autonome s'ils arrivent après le début du semestre dans la formation d'accueil.

>Article 6 : Composition et rôle du jury

Le jury est nommé par le président de l'université sur proposition du directeur de l'LU.T. Ce jury est présidé par le directeur de l'LU.T.; il comprend les chefs de département de l'LU.T. et pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée.

Une commission préparatoire aux délibérations du jury et présidée par le chef du département concerné peut être mise en place.

Le jury présidé par le directeur de l'I.U.T. délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

Un diplôme ne peut être délivré qu'après examen par un jury. Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions du jury (admission, ajournement, défaillance...) sont souveraines et n'ont pas à être motivées.



>Article 7 : Régime des absences

Article 7.1 : Assiduité

Les étudiants doivent se tenir à la disposition du département depuis le jour de la pré-rentrée jusqu'au jury d'I.U.T. du mois de juillet. Ils doivent consulter leur messagerie universitaire (prenom.nom@univ-lyon3.fr) quotidiennement sur la mêmepériode.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (évaluations, cours, visites d'entreprises, jour- nées conférences...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les étudiants doivent être ponctuels et adopter un comportement respectueux. L'enseignant se réserve le droit de ne pas accepter l'étudiant en cours ou de l'exclure, ce qui équivaut à une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Le téléphone portable est interdit en cours en dehors de l'autorisation expresse formulée par l'enseignant.

Les heures libres entre deux cours dans l'emploi du temps, par défaut, sont les heures d'autonomie ou de TCN (Travaux Non Encadrés) que prévoit le diplôme.

Article 7.2 : Régime des absences

L'une des spécificités de l'I.U.T. étant le contrôle continu, la présence régulière aux cours et à toutes les activités pédagogiques est obligatoire et par là même contrôlée, avec une comptabilité précise des absences.

Dans le cadre de travaux de groupes hors période d'évaluation, l'absence injustifiée ou le manque de participation au projet de la part d'un étudiant peut être pris en compte par l'enseignant dans l'évaluation finale. Dans ce cas, l'enseignant énonce la règle dès le premier cours.

Si une SAé nécessite la présence d'un étudiant sur un événement en lieu et place d'un cours, alors son absence sur une demi-journée est justifiée. Cette possibilité n'existe qu'une seule fois par étudiant et par SAé. En revanche, si une évaluation est prévue sur cette même demi-journée dans une autre ressource ou SAé, cette absence ne peut être justifiée.

L'absence justifiée pour les compétitions sportives Lyon 3 ne concerne pas les entraînements (hors statut de sportif de haut niveau).

La ponctualité est essentielle, elle fait partie du savoir-être de l'étudiant. En cas de retard d'un étudiant, l'enseignant est en droit de refuser l'étudiant en cours. Dans ce cas, son absence sera considérée comme injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

En cas de posture inadaptée (bavardages, impertinence, travail non fait...) de l'étudiant, l'enseignant est en droit d'exclure l'étudiant de son cours. Toute exclusion de cours d'un étudiant sera considérée comme une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Tout étudiant qui se rendra en cours sans avoir pris les documents ou matériels demandés, sera



considéré comme absent. Cette absence sera considérée comme absence injustifiée. Les absences ne seront justifiées que pour des motifs réels et sérieux tels que mentionnés en annexe : la convocation, le certificat ou tout document écrit valant preuve est à remettre à la gestionnaire de scolarité dans les 48 heures qui suivent le premier jour d'absence. Le délai de 48 heures passé, l'absence sera considérée comme injustifiée. »

Un certificat médical permanent ne justifie pas d'absences régulières en cours, ni aux examens et contrôles.

Quatre (4) demi-journées d'absences injustifiées sont tolérées par semestre.

A partir de la 5ème demi-journée d'absence injustifiée par semestre, chaque demi-journée fera l'objet d'un point de pénalité sur la moyenne semestrielle de chaque U.E. Une absence à un cours (2h) est comptée comme une demi-journée d'absence.

En cas de situation d'urgence, le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se tenir à la disposition du département. La présence des étudiants aux cours (présentiel ou distanciel) est prioritaire sur un « emploi étudiant ».

>Article 8 : Régime spécial d'aménagement des études

Un régime spécial d'aménagement des études est organisé pour prendre en compte les besoins particuliers :

Des étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 h par semaine ; Des femmes enceintes ;

Des étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ; Des

étudiants inscrits dans plusieurs cursus;

Des étudiants en situation de handicap;

Des étudiants à besoins éducatifs particuliers ; Des

étudiants en situation de longue maladie ; Des

étudiants entrepreneurs;

Des étudiants bénéficiant du statut d'artistes ou de sportifs de haut niveau;

Des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association; Des

étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle;

Des étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire ;

Des étudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Il peut être proposé à l'étudiant un aménagement de ses études sur une plus longue période pour prendre en compte une situation particulière. Cet aménagement est réalisé au cas par cas, en fonction des possibilités de l'étudiant et du département.

Un contrat, signé en début de formation entre l'étudiant et le département, stipule les modalités de l'aménagement.

>Article 9 : Saisine de la section disciplinaire

Toute fraude ou tentative de fraude expose l'étudiant à des sanctions disciplinaires conformément à la charte des examens en vigueur à l'université Lyon 3. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université.

Lors d'un examen, toute fraude ou de tentative de fraude est sanctionnée, notamment :

- se faire remplacer (ou se faire passer) par (pour) une autre personne;
- utiliser des faux documents d'identité;
- communiquer avec et/ou copier sur d'autres étudiants;
- plagier ou recourir à un outil d'intelligence artificielle non autorisé (ChatGPT...);
- utiliser tout document non autorisé (antisèche, brouillon, notes...);
- utiliser tout appareil électronique non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations (téléphone, montre connectée, tablette, écouteurs...).
- Entraîneront également la saisine de la section disciplinaire :
- L'établissement d'un faux certificat médical pour justifier une absence ;
- Le plagiat : les étudiants sont encouragés à citer, mais en identifiant précisément leurs citations suivant les normes propres à chaque discipline. Il appartiendra aux enseignants de leur indiquer ces normes. Citer ou paraphraser le travail d'autrui sans nommer ses sources ou user de guillemets constitue un plagiat. S'il est avéré, ce dernier entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université et sera sévèrement sanctionné;
- L'enregistrement (audio et/ou vidéo) à l'insu des enseignants et/ou diffusion des cours et supports de cours mis à la disposition des étudiants (fichiers, enregistrements, podcast, images...), que les cours aient lieu en présentiel ou à distance ;
- Tout fait de porter atteinte à l'ordre public, au règlement intérieur de l'université, au bon fonctionnement et à la réputation de l'université et de l'I.U.T.

Cette liste n'est pas limitative.



Motifs d'absence	Non justifiée /Justifiée	Commentaires
Accompagnement d'un tiers pour un RDV médical	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
RV paramédicaux (Ostéo- pathe, Kinésithérapeute, Po- dologue-pédicure, Dentiste, Psychologue, etc.)	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	Rdv médicaux et paramédicaux hors arrêt maladie
Signature de bail, état des lieux	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Entretiendestage/alter- nance	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Récupération du diplôme du Bac	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Présentation du BUT dans votre ancien lycée	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Job étudiant	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Cours/Stage de conduite ou code	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Retard TCL/SNCF	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Grève SNCF ou Transports en commun	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Passage d'une certification (test SIM, TOEFL, TOEIC, Pix, Ecri+, etc) dans le cadre du cursus universitaire ou de la poursuite d'études	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Convocation à un concours de la fonctionpublique	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Convocation à l'examen du code et du permis de conduire	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	



Passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean MoulinLyon 3	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Convocation à une compétition sportive « Lyon 3 »	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	hors aménagement sportif de haut niveau
Maladie avec certificat médical	SUR JUSTIFICATIFORIGNIAL (mail + certificat original à transmettre au secrétariat)	
Accidents de la vie avec constat de police à l'appui	SUR JUSTIFICATIFPAPIER	
Décès d'un proche	SUR JUSTIFICATIFPAPIER (acte de décès)	Décès d'un proche
Participationauxinstanceset aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, com- mission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE)	SUR JUSTIFICATIFPAPIER (convocation)	
Réserviste	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Convocation à la JAPD	SUR JUSTIFICATIFPAPIER ORIGINAL	
Fêtes religieuses légales (conformémentaucalendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)	Justifiées (cf. calendrier sur Net3)	
Mariage ou pacs de l'étudiant (4 jours)	SUR JUSTIFICATIFPAPIER	
Maternité de l'étudiante/paternité de l'étudiant	Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Garde de l'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical (enfant de l'étudiant)	SUR JUSTIFICATIFPAPIER	



CHARTE POUR UN USAGE RAISONNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DANS LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Généralités

L'IA (Intelligence Artificielle) est un outil. Son usage n'est pas, par lui-même, interdit ou illicite, sous réserve des dispositions légales ou règlementaires applicables.

L'utilisateur de l'IA est pleinement responsable de l'usage qu'il en fait. Il s'abstient de porter atteinte, notamment, aux droits de propriété intellectuelle ou au droit de la protection des données à caractère personnel. Il garde à l'esprit que l'IA ne produit pas un résultat exempt d'erreurs, de biais ou de plagiat.

Le recours à l'IA doit être transparent. Ne pas faire état du recours à l'IA, en note de bas de page ou en annexe de tout travail de réflexion, est un manquement à l'intégrité intellectuelle et scientifique.

Pédagogie

Les enseignants s'engagent à signaler tout usage qu'ils font d'un outil d'IA dans le cadre pédagogique.

Les étudiants s'engagent à respecter le cadre de l'usage de l'IA tel que défini par la présente charte. Ils s'engagent à se conformer strictement aux consignes données par les enseignants relativement à l'usage d'outils d'IA.

Article 1

L'étudiant ou l'enseignant s'engage à référencer, en note de bas de page et en bibliographie, le recours à un système d'intelligence artificielle, à défaut d'autres consignes, conformément au modèle suivant : nom du système d'IA utilisé, version et date d'utilisation, finalité de l'usage, données entrées (prompt), résultat produit, influence sur le travail.

Le recours non référencé à des outils d'IA ou le recours à ces systèmes en substitution à un travail personnel attendu est constitutif d'un manquement au principe d'intégrité intellectuelle et scientifique, voire d'une fraude passible de poursuites devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Article 2

L'étudiant ou l'enseignant fournit, en annexe de son travail, une grille retraçant le ou les usages de l'IA au cours de ce dernier (conceptualiser, programmer, modéliser, traduire, résumer, annoter, etc.)

Article 3

Aucun outil de détection du recours à l'IA, en l'état actuel de l'art, n'est fiable ; les résultats affichés ne sont que des indices du recours à un outil d'IA.

Article 4

La réalisation d'un travail de mémoire est un travail personnel, ce qui suppose une production substantiellement autonome d'un contenu original qui n'exclut pas le recours à des ressources bibliographiques et numériques au seul soutien de cette production et à condition qu'il donne lieu à un référencement explicite.

Article 5

La conception d'un cours, d'une évaluation et la correction d'évaluations ne sauraient être pleinement réalisées au moyen d'une IA. L'intervention humaine dans chacune de ces tâches doit demeurer substantielle et décisive.

Article 6

A défaut, pour les outils de détection existants, de fournir des évaluations fiables du recours à des outils d'IA, les poursuites disciplinaires ne peuvent être fondées que sur un faisceau d'indices graves et concordants ; le taux de recours à l'IA fourni par lesdits outils de détection est un indice parmi d'autres dont le quantum détermine la gravité.

Ces éléments reprennent en partie les réflexions du groupe de travail sur l'intelligence artificielle de l'Université Lyon 3.

AVANT-PROPOS (à faire figurer dans le cadre de tout dossier / écrit évalué ou non)

L'IUT a sensibilisé l'auteur à l'ensemble des principes de l'intégrité intellectuelle et scientifique. L'auteur est seul responsable d'éventuels manquements à ceux-ci.

La réalisation d'un travail de mémoire est un travail personnel, ce qui suppose une production substantiellement autonome d'un contenu original qui n'exclut pas le recours à des ressources bibliographiques et numériques au seul soutien de cette production et à condition qu'il donne lieu à un référencement explicite.

J'ai conscience que toute utilisation non transparente de ressources, quelles qu'elles soient, représente une violation des principes d'intégrité intellectuelle et scientifique et sera sanctionnée.



Compétences Communes	BUT GACO S1									
						Contrôle co	ntinu			
				Туре	d'évaluation			Durée	Format	Coef-ficient
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	e fin de semestre COC	écrit sur table	oral en classe	DM écrit	ent audio ou	∕idéoà réa llNa	WIDUEL ou col	ectif
Ressources communes										
Exemple Expression	GOUTAGNY			x				2h	INDIVIDUEL	2
Exemple Expression	GOUTAGNY	2			x			15 min	collectif	1
PPP	Mélanie BALP, Anne MICHEL, un autre intervenant	1				Х			INDIVIDUEL	1
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Allemand	SONIA FITOURI			X				1h30	INDIVIDUEL	2
LV2 Allemand	SONIA FITOURI	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jordi MACARRO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Julian Murillo			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Irène MARTIN PEREZ			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
LV2 Espagnol		7								
	Jordi MACARRO	1			Х		1	20 min	INDIVIDUEL	1
	Julian Murillo	-			X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Irène MARTIN PEREZ	-			X			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Espagnol	THE WANTING EREZ	2	•		^			20 111111	INDIVIDUEL	
LV2 Italien	Marcello DE CARO	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2
LV2 Italien	Marcello DE CARO	2		^	Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Lvz italien	Jean BELLISSENT	2			Χ			20 min	INDIVIDUEL	1
		+						21-	INDIVIDUEL	
C. Harris in widing	Jean BELLISSENT	-	х	X			+	2h	INDIVIDUEL	1
Culture juridique	Jean BELLISSENT	1	.,					21	1110111110111111	
	Séléna CASTEL (CM)	_	Х	X				2h	INDIVIDUEL	1
Fondamentaux de la comptabilité	Sélena CASTEL et Dan COHEN (TD)	2		X				2h	INDIVIDUEL	1
	Jérôme RONCHETTI (CM)		Х	X				1h30	INDIVIDUEL	0,5
	Jérôme RONCHETTI + Séléna CASTEL (TD)	_			Х			15 min	collectif	0,2
Fondamentaux de l'économie	Jérôme RONCHETTI + Séléna CASTEL (TD)	3	Х	X				2h	INDIVIDUEL	0,3
	Jacques BARBIER	1		X				2h	INDIVIDUEL	1
Technologie de l'information et de la communication	Brahim CHETTOUH	1		X				2h	INDIVIDUEL	1
	Amandine RINGENBACH (CM)	1		X				1h	INDIVIDUEL	0,6
	TD	1			X			2h	COLLECTIF	0,4
Gestion de projet et management opérationnel	Jacques BARBIER et Brahim CHETTOUH (TP)									
		1		X				2h	INDIVIDUEL	0,5
		1		X				2h	INDIVIDUEL	0,25
Fondamentaux du marketing	Amandine RINGENBACH	1			X			2h	collectif	0,25
Expression et communication	Isabelle MORLIN	3		Х	Х	X				1
SAE communes (groupe A, B et C)										
Portfolio	Bruno PUYGRENIER + Jérémie MOREL			pas d'évaluti	on au semestre	impair				
Formaliser le projet d'une organisation										
Participer au pilotage d'une organisation]					
Etablir la stratégie marketing d'une organisation - Recueil de don	Projet commun (Principaux intervenants: Séléna		ľ		1			1		
Identifier les compétences professionnelles	CASTEL, Jérôme RONCHETTI)	1	x		х			15 min	collectif	
SAE communes (groupe A, B et C)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									
Formaliser le projet d'une organisation		1	х						INDIVIDUEL	1
Participer au pilotage d'une organisation		1		X			1		INDIVIDUEL	1
Etablir la stratégie marketing d'une organisation - Recueil de don		1	Х				1		INDIVIDUEL	1
Recueil de doit		· •	**							



Compétences Communes	BUT GACO S2									
						Contrôl	e continu			
				Т	ype d'évaluation	n		Durée	Format	Coef-ficient
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	d'épreuves du	de semestre	écrit sur table	oral en classe	DM écrit	ent audio ou	vidéo à réa llist	VIDUEL ou col	lectif
Ressources communes										
PPP 2	Mélanie BALP, Anne MICHEL, autre intervenant à recruter	1				Х			INDIVIDUEL	1
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jordi MACARRO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Julian Murillo			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Irène MARTIN PEREZ			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Jordi MACARRO				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Julian Murillo				X			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Espagnol	Irène MARTIN PEREZ	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Allemand	SONIA FITOURI			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
LV2 Allemand	SONIA FITOURI	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Italien	Marcello DE CARO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
LV2 Italien	Marcello DE CARO	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jean BELLISSENT									
	Mégane MERZOUGUI		х	х				2h	INDIVIDUEL	1
Droit de l'entreprise	Anna RYCHTARIK	1								
	Thomas PY (CM) - à confirmer									
Pilotage comptable des organisations	Selena CASTEL (TD) et Dan COHEN (TD) - à confirmer									
	Jérôme RONCHETTI (CM)		Х	Х				1h30	INDIVIDUEL	0,5
	Jérôme RONCHETTI (TD)à + Séléna CASTEL (TD)				Х			15 min	collectif	0,2
Economie, organisation et DD	Jérôme RONCHETTI (TD) + Séléna CASTEL (TD)	3	Х	Х				2h	INDIVIDUEL	0,3
	Jacques BARBIER	2		Х				2h	INDIVIDUEL	1
Traitement de l'information	Brahim CHETTOUH	2		Х				2h	INDIVIDUEL	1
	Séléna CASTEL (CM)			Х				2h	INDIVIDUEL	0,5
	Séléna CASTEL (TD)				Х			10 min	collectif	0,1
Management des organisations	Séléna CASTEL (TD)	3			Х			10 min	INDIVIDUEL	0,4
	Carole CHARBONNEL (CM)		Х	Х				1h30	INDIVIDUEL	0,5
					Х			15 min	collectif	0,2
Marketing d'études	Amandine RINGENBACH et Houda SASSI-CHAMSI	3		Х				2h	INDIVIDUEL	0,3
Expression et communication	Isabelle MORLIN + autre intervenant à recruter	4		3					INDIVIDUEL	1
SAE communes (groupes A, B et C)										
Portfolio	Bruno PUYGRENIER	1				Х			INDIVIDUEL	
Participer à un projet transverse										
Participer au pilotage d'une organisation - Etude	cd									
Mener une étude marketing	ARKHE (Principaux intervenants: Séléna CASTEL, Amandine RI	1 3								
Stage - 4 semaines	tuteur affecté en cours d'année									
SAE groupe D MACAST										
Portfolio	Bruno PUYGRENIER + Jérémie MOREL	1				Χ			INDIVIDUEL	
Participer à un projet transverse		1			Х				INDIVIDUEL	1
Participer au pilotage d'une organisation - Etude	cd	1				Χ			INDIVIDUEL	1
Mener une étude marketing	Projet commun (Principaux intervenants: Mélanie BALP, etc) 1				Х		1	INDIVIDUEL	1



Compétences Communes	BUT GACO S3									
						Contrô	e continu			
				Т	ype d'évaluatio	n		Durée	Format	Coef-ficient
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	de semestre	écrit sur table	oral en classe	DM écrit	ent audio ou	vidéo à réa lis ta	NIDUEL ou coll	ectif
Ressources communes										
	Mélanie BALP, Thierry VITOZ + autre intervenant à recrute	r			Х			10 min	INDIVIDUEL	2
PPP	Mélanie BALP, Lan PAN, Thierry VITOZ	2				Х			INDIVIDUEL	1
	Sébastien VRIGNY			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Gilles SANLAVILLE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante I : Anglais des affaires	Aida MESINOVIC									
	Sébastien VRIGNY				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Gilles SANLAVILLE	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue vivante I : Anglais des affaires	Aida MESINOVIC									
Langue Vivante 2 - allemand	Sonia FITOURI			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - allemand	Sonia FITOURI				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jordi MACARRO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - espagnol	Virginie LEMOINE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Jordi MACARRO				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - espagnol	Virginie LEMOINE				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - italien	Marcello DE CARO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - italien	Marcello DE CARO				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Droit du travail	Lou MORIEUX	2	x	x				2h	INDIVIDUEL	1
				х				2h	INDIVIDUEL	1
Stratégie d'entreprise	Séléna CASTEL	2			х			10 min	INDIVIDUEL	1
		1		Х				2h	INDIVIDUEL	0,6
Marketing stratégique et opérationnel	Amandine RINGENBACH	1			Х			20 min	COLLECTIF	0,4
	Lan PAN	2		Х					INDIVIDUEL	1
Ressources Humaines	Lan PAN				X				INDIVIDUEL	1
Expression et communication	Nicolas TAPIN + autre intervenant à recruter	2		Х	Х			10 min	INDIVIDUEL	2
Saé commune (jeu sérieux CESIM)	Carole CHARBONNEL et Houda SASSI								Evaluation via	le jeu sérieux
	Bruno PUYGRENIER]								
Portfolio	Jérémie MOREL			pas d'évalua	tion au semes	tre impair				



Compétences spécifiques	BUT GACO S3								
RESSOURCES PARCOURS MCMO									
	Carole CHARBONNEL (CM)		Х	X			1h30 INDIVID		0,5
				Х			1h INDIVID		0,4
Trade marketing et merchandising classique	Sabrina KADDEM (TD)	3			X		20 min collect		0,1
	Antoine QUEURTY (CM)	4		Х			INDIVID		1
	Antoine QUEURTY (CM)	1		Х			INDIVID	JEL	1
Trade marketing et merchandising APP	Antoine QUEURTY (TD)								
			Х	Х			1h30 INDIVID		0,6
					X		collect		0,2
Fondamentaux du marketing digital	Carole CHARBONNEL	3			Х		INDIVID		0,2
Adaptation locale - mathématiques et statistiques	Romain CARDONA	1	X	Х			1h30 INDIVID	JEL	1
Saé parcours MCMO									
				Х			INDIVIDU		0,3
Analyser et améliorer la performance d'une organisat	S / MCMO Plusieurs enseignants notamment C. CHARBONNEL	2				BUSINESS GAME	collect		0,7
				Х			INDIVIDU		0,2
Concevoir l'approche phygitale d'une entreprise	Commune MCMO notamment C.CHARBONNEL	2		Х			collect	_	0,8
Analyse financière - niveau 1	Mélanie BALP						INDIVIDU	JEL	
RESSOURCES PARCOURS MACAST			1 1		<u> </u>				
Cadre légal culturel et artistique	Pernette SIMON	1	Х	Х			1h30 INDIVID		1
Environnement professionnel culturel et artistique	Marie-Anne ROSSET	1		X			INDIVID		1
Adaptation locale - mathématiques et statistiques	Romain CARDONA	1	Х	Х			1h30 INDIVID	JEL	1
Saé parcours MACAST									
Analyser et améliorer la performance d'une organisat	Mélanie BALP	1		Х			INDIVID		1
Réaliser un diagnostic d'une organisation dans les se	Mélanie BALP	1			Х		INDIVID		1
Analyse financière - niveau 1	Mélanie BALP						INDIVIDU	<u>IEL</u>	
RESSOURCES PARCOURS MdFS APP									
				Х			2h INDIVID		1
Pilotage comptable et financier - Niveau 2	Séléna CASTEL	2		Χ			2h INDIVID		1
Gestion administrative du personnel - Niveau 1	Hélène GUERIN	1		Χ			2h INDIVID		1
Adaptation locale - mathématiques et statistiques	Romain CARDONA	1	Х	Χ			1h30 INDIVID	JEL	1
Saé parcours MdFS APP									
Analyser et améliorer la performance financière et str	Commune MCMO / MDFS VOIR SAE MCMO								
Produire les éléments de gestion RH	Lou Morieux - à confirmer		1		Х		INDIVID	JEL	1



Compétences Communes

BUT GACO S4

				Contrôle continu		e continu				
					ype d'évaluatio			Durée	Format	Coef-ficient
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	d'épreuves di	de semestre	écrit sur table	oral en classe	DM écrit	ent audio ou v	idéo à réa lliste i	VIDUEL ou coll	ectif
Ressources communes										
	Mélanie BALP, Thierry VITOZ, Lan PAN				Х			10 min	INDIVIDUEL	1
PPP	Mélanie BALP, Thierry VITOZ, Lan PAN	2				X			INDIVIDUEL	2
	Sébastien VRIGNY			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Gilles SANLAVILLE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante I : Anglais des affaires	Aida MESINOVIC			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Sébastien VRIGNY				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Gilles SANLAVILLE				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue vivante I : Anglais des affaires	Aida MESINOVIC	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - espagnol	Jordi MACARRO			Х	<u> </u>			1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - espagnol	Jordi MACARRO	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - allemand	Sonia FITOURI			X				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - allemand	Sonia FITOURI	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - italien	Marcello DE CARO			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - italien	Marcello DE CARO	2			Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jean BELLISSENT (CM+ TD) classique									
Droit des affaires	Till Jouaux (CM) + Jihad LAHMIDI (TD) APP				i					
				Х	i			2h	INDIVIDUEL	1
Outils de pilotage	Séléna CASTEL	2		Х	i			2h	INDIVIDUEL	1
Expression et communication	intervenant à recruter				1					
Saé commune "collaborer dans le cadre d'un projet transverse"	venants principaux: Séléna CASTEL, Amandine RINGENBACH, Jérôme RONCH	1		Х					collectif	1
Saé commune "Entrepeneuriat (jeu CESIM) -niveau 1	Thomas ROUVEURE				х	Note de perfe	ormance de l'e	ntreprise : 20%	6 Note de tra	ail (individue
	Bruno PUYGRENIER	1			1	Х			INDIVIDUEL	1
Portfolio	Jérémie MOREL	1			i	Х			INDIVIDUEL	1
Stage - 8 semaines	tuteur affecté en cours d'année	1			Х			10 min	INDIVIDUEL	1
Compétences spécifiques	BUT GACO S4									
RESSOURCES PARCOURS MCMO			<u> </u>							
RESSOURCES PARCOURS MCMO				X				1h30	INDIVIDUEL	0,5
RESSOURCES PARCOURS MCMO				X		X		1h30	INDIVIDUEL INDIVIDUEL	0,9
RESSOURCES PARCOURS MCMO Négociation commerciale	Evelyne LABASSE - à confirmer	3		X	X	X		1h30		
	Evelyne LABASSE - à confirmer Carole CHARBONNEL	3		X	X	X		1h30 1h30	INDIVIDUEL	0,3
		3			X	X X			INDIVIDUEL collectif	0,3 0,2
		3			X				INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5
Négociation commerciale	Carole CHARBONNEL				X	Х			INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5 0,5
Négociation commerciale	Carole CHARBONNEL			Х	X	Х		1h30	INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL collectif	0,5 0,2 0,5 0,5 0,2
Négociation commerciale E-commerce	Carole CHARBONNEL Carole CHARBONNEL	2		Х		Х		1h30 2h	INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5 0,3 0,2
Négociation commerciale E-commerce Adaptation locale - Commerce International	Carole CHARBONNEL Carole CHARBONNEL Séléna CASTEL	2		Х		Х		1h30 2h	INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5 0,3 0,2
Négociation commerciale E-commerce Adaptation locale - Commerce International Adaptation locale - Culture générale Saé parcours MCMO	Carole CHARBONNEL Carole CHARBONNEL Séléna CASTEL	2		Х		Х		1h30 2h	INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5 0,3 0,2
Négociation commerciale E-commerce Adaptation locale - Commerce International Adaptation locale - Culture générale	Carole CHARBONNEL Carole CHARBONNEL Séléna CASTEL	2		Х		Х		1h30 2h	INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL INDIVIDUEL collectif INDIVIDUEL	0,3 0,2 0,5 0,3 0,2



RESSOURCES PARCOURS MACAST									
Politique sectorielle culturelle et artistique	Christine TOLLET	1	Х			Х		INDIVIDUEL	
Outils de communication et de gestion culturel et artistique	Eglantine CHABASSEUR	1	Х			Х		INDIVIDUEL	
Comportement de consommation culturel et artistique	Didier RICHARD	1	Х			Х		INDIVIDUEL	
Sources de financement culturel et artistique	Carolin SACKANN	1	Х			Х		INDIVIDUEL	
Adaptation locale - Commerce International	Séléna CASTEL	2		Х			2h	INDIVIDUEL	1
Adaptation locale - Culture générale	Camille RASSON - à confirmer								
Saé parcours MACAST							 		
Envisager une création d'activité dans le secteur culturel et artistique		1		1				INDIVIDUEL	1
Elaborer la stratégie et les outils de communication d'un projet des secte	Mélanie BALP	1			1			INDIVIDUEL	1
RESSOURCES PARCOURS MdFS APP									
Introduction à la fiscalité d'entreprise - à confirmer	Bertrand JOUFFRE								
Environnement juridique des ressources humaines - Niveau 1	Lou MORIEUX	2	x	x			2h	INDIVIDUEL	1
TD droit des affaires	Jihad LAHMIDI	1		X			1h30	INDIVIDUEL	1
Pilotage financier - Niveau 3	Philippe CHAUVEL	1		X			4h	INDIVIDUEL	1
Gestion Administrative du Personnel - Niveau 2	Hélène GUERIN	1		X			2h	INDIVIDUEL	1
				Х			2h	INDIVIDUEL	1
Adaptation locale - Commerce International	Séléna CASTEL	2			Х		2h	INDIVIDUEL	1
Adaptation locale - Culture générale	Camille RASSON - à confirmer								
Saé parcours MdFS APP									
Envisager une création d'activité dans le secteur des fonctions supports									
Produire les éléments de gestion à des fins d'analyse	à se répartir								



Compétences Communes	BUT GACO S5									
						Contrô	le continu			
				Т	ype d'évaluati	on		Durée	Format	Coef-ficient
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	d'épreuves du	de semestre	écrit sur table	oral en classe	DM écrit	ent audio ou	vidéo à réa lliste	IVIDUEL ou col	lectif
		Ressources co								
	elena CASTEL - Mélanie BALP + autre intervenan	1		Х					INDIVIDUEL	0,85
Projet personnel et professionnel	Bruno MAYOUSSIER	1		Х					INDIVIDUEL	0,15
	Aïda MESINOVIC			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Gilles SANLAVILLE			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Sébastien VRIGNY			Х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Aïda MESINOVIC				Х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Gilles SANLAVILLE	1			х			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue vivante 1 - Anglais des affaires	Sébastien VRIGNY	2			х			20 min	INDIVIDUEL	1
	Gunda WIEGARD			х				1h30	INDIVIDUEL	2
	Jordi MACARRO			х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante 2 - Allemand, Espagnol ou italien	Marcello DE CARO			X				1h30	INDIVIDUEL	2
zangae vitante z vinemana, zapagnar ou itanen	Gunda WIEGARD				X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Jordi MACARRO				X			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue vivante 2 - Allemand, Espagnol ou italien	Marcello DE CARO	2			X			20 min	INDIVIDUEL	1
Earligae vivante 2 / memana, Espagnor da Italien	Antoine QUEURTY (CM)	1		Х				20 111111	INDIVIDUEL	1
	Antoine QUEURTY (CM)	1		X					INDIVIDUEL	1
Achat	Antoine QUEURTY (TD)	1		X	Х				COLLECTIF	1
Actiat	Antoine QUEURTY (CM)	1		Х	^				INDIVIDUEL	1
	Antoine QUEURTY (CM)	1		X					INDIVIDUEL	1
Logistique	Antoine QUEURTY (TD)	1		^	Х				COLLECTIF	1
Logistique	Alitoine Qolokii (10)	Saé comm	uines				1		COLLECTI	
Conduire un projet de développement commercial	Principaux intervenants: CASTEL, MORIEUX,	Jac comm	lanes							
dans un contexte international	RINGENBACH, ROUVEURE, SANLAVILLE	2	x		×			20 min	collectif	
Portfolio	Bruno PUYGRENIER + Jérémie MOREL			nas d'évali	uation au sem	estre impair		20 111111	Concein	
T OTCOME	Brand For Greener Fronce			pas a eval.	dation ad semi	estre impair				
Compétences spécifiques	BUT GACO S5									
	RESSOU	IRCES PARCO	URS MRPE (A	PP)						
Reporting et audit	Monsieur AUMERAN									
				Х				2h	INDIVIDUEL	1
Management du changement	Séléna CASTEL	2			Х			10 min	INDIVIDUEL	1
Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable - niveau 2	Thomas ROUVEURE	2			Х			2h	INDIVIDUEL	1
Management responsable d'équipe	Thomas ROUVEURE	2		Х	Х			2h	INDIVIDUEL	
				х				2h	INDIVIDUEL	1
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Séléna CASTEL	2			Х			2h	INDIVIDUEL	1
Préparation aux concours TOIEC et TOEFL	Sébastien VRIGNY									
·		cours MRPE (classique + A	PP)						
er un projet aux enjeux responsables et environnemen					X			10 min	INDIVIDUEL	
. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , ,				·			•		

	RESSO	URCES PARCO	URS MdFS (A	PP)					
	Lou Morieux	4	Х	Х			1h	INDIVIDUEL	1
Processus RH-niveau 1	Mme BLANC	10	Х	Х			1h	INDIVIDUEL	1
Environnement juridique des ressources humaines	Lou Morieux	2	Х	Х			2h	INDIVIDUEL	1
Droit des sociétés	Till JOUAUX						2h	INDIVIDUEL	1
TD Droit des sociétés	Jihad LAHMIDI	1		х			2h	INDIVIDUEL	
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Séléna CASTEL	2		Х	Х		2h	INDIVIDUEL	
Contrôle de gestion	Sélena CASTEL								
Préparation aux concours TOIEC et TOEFL	Sébastien VRIGNY								
	Saé parce	ours MdFS AP	P (classique +	- APP)					
riloter un projet aux fonctions support d'une organisation NCF	HETTI, VALLIN, GUILPAIN, MORIEUX, SANLAVI	L 1			Х		10 min	INDIVIDUEL	
	RESSOURCES PARCOURS MCM	0							
	Rodolphe TORRES	3		1			1h30	INDIVIDUEL	0,5
	Rodolphe TORRES				1		20 min	GROUPE	0,2
Stratégie digitale Inbound	Rodolphe TORRES					1		INDIVIDUEL	0,3
	Stéphane REVOL	3		1			1h30	INDIVIDUEL	0,4
	Stéphane REVOL			1			1h30	INDIVIDUEL	0,4
Droit de la communication numérique	Stéphane REVOL				1		20 min	GROUPE	0,2
	Sabrina KADDEM	3		1			1h30	INDIVIDUEL	0,5
	Sabrina KADDEM				1		10 min	INDIVIDUEL	0,3
Gestion commerciale, gestion de la data et CRM	Sabrina KADDEM					1		GROUPE	0,2
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Séléna CASTEL								
Préparation aux concours TOIEC et TOEFL	Sébastien Vrigny								
		Saé parcour	s MCMO						
Piloter un projet aux enjeux commerciaux					Х		10 min	INDIVIDUEL	
	RESSOURCES PARCOURS MACA	ST							
Conception et montage d'un projet culturel ou artistique	Lucile Clair	1				X		INDIVIDUEL	
Recherche de partenariats culturels ou artistiques	Hélène Fischbach	1				Х		INDIVIDUEL	
Management d'équipe culturelle ou artistique	Magali Lapierre	1				Х		INDIVIDUEL	
uation et financement des activités culturelles ou artistic	Mélissa VIALO	1				Х		INDIVIDUEL	
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Séléna CASTEL								
Préparation aux concours TOIEC et TOEFL	Sébastien VRIGNY								
		Saé parcours	MACAST						
Piloter un projet aux enjeux culturels et artistiques	Mélanie BALP	1				Х		INDIVIDUEL	



Jeniesti e u										
Compétences Communes	BUT GACO S6									
							le continu			
					Гуре d'évaluatio			Durée	Format	Coef-ficie
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	d'épreuves di	n de fin de semestre COCHER	ecrit sur tabl	e oral en classe	DM écrit	ent audio ou	vidéo à réalliste	MIDUEL ou col	lectif
Ressources communes	I	1	T		T					
Démarche qualité	à recruter									_
Langue vivante 1 - Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE + autre intervenant à confirmer	_		Х				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante 1 - Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE + autre intervenant à confirmer	2			Х			20 min		1
Traitement des données	Brahim CHETTOUH	2	Х	Х	1			1h30	INDIVIDUEL	
Saé communes	e de fin de formation avec écrit/oral/notation tuteur entrepris		1		T				INDIVIDUEL	
		1				X			INDIVIDUEL	1
		1			Х			30 min	INDIVIDUEL	1
Stage - 14 semaines	tuteur affecté en cours d'année	1							INDIVIDUEL	1
Portfolio	Bruno PUYGRENIER + Jérémie MOREL	1	X	ļ		X			INDIVIDUEL	1
									Ļ	L.,
Compétences spécifiques	BUT GACO S6									
	<u>. </u>	RCES PARCOL	JRS MRPE (APP)							
Veille et pilotage dans une approche éco-responsable	Lionel LASSAGNE									
Négociation et achat responsable	Antoine QUEURTY									
Préparation au TOIEC/TOEFL	Sébastien VRIGNY									
	Sa	é parcours M	RPE (APP)							
Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux responsable	intervenants: CASTEL, MORIEUX, RINGENBACH, ROUVEURE, S	5/ 1			X			10 min	INDIVIDUEL	
	NESSO	TICES I AIRCO	JRS MdFS (APP)	Х				2h	INDIVIDUEL	
Gestion de trésorerie	Séléna CASTEL	2								
Fiscalité du chiffre d'affaires										
Processus ressources humaines - Niveau 2										
Adaptation locale										
	Saé	parcours MdF	S APP (APP)							
Piloter et rendre compte d'un projet aux fonctions supports o	d intervenants: CASTEL, MORIEUX, RINGENBACH, ROUVEURE, S	5/ 1			Х			10 min	INDIVIDUEL	
	RESSOURCE	ES PARCOURS	MCMO (classique)							
Stratégie digitale outbound et indicateurs de performance d	uAmandine RINGENBACH	3	1	2	1			2h + 2h + 15m	IDIV et COLLI	0,5 + °,25 + 0,
Management de la performance de l'équipe commerciale	Sabrina KADDEM									
Préparation au TOIEC/TOEFL	Sébastien VRIGNY									
	Saé p	arcours MCN	IO (classique)							
Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux commerciau	intervenants: CASTEL, MORIEUX, RINGENBACH, ROUVEURE, S	5/ 1			Х					
	RESSOURCE	S PARCOURS	MACAST (classique)							
Entrepreneuriat et développement activités culturelles ou a	r Carolinn SACKMANN	1				Х			INDIVIDUEL	
Action Internationale culturelle ou artistique	Maïa SERT	1				Х			INDIVIDUEL	
Règlementation spécifique culturelle ou artistique	LEA DE SAINT JEAN	1				Х			INDIVIDUEL	
Outils de communication numérique culturelle ou artistique		1				Х			INDIVIDUEL	
SPAIEctacle	Pernette SIMON	1				Х			INDIVIDUEL	
		arcours MACA	AST (classique)							
Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux culturels et a	a Mélanie BALP	1				Х			INDIVIDUEL	

